

## **SYNTHESE**

### **ATELIER 1**

#### **Agriculture**

Nom du responsable PNF : **Jacques Merlin**

Président : **Benoît Jean**

Animateur : **Jean-Pierre Morvan**

#### **Constat** :

- 1) l'agriculture est très souvent l'activité principale en zone cœur de parc national.
- 2) C'est une activité qui vit actuellement de très profondes mutations, mutations qui ont des conséquences sur les milieux. On peut citer, par exemple, l'intensification des pratiques, jusque d'ailleurs dans les zones d'alpages, mais également la disparition progressive de la main d'œuvre familiale amenant la mise en place de systèmes de production pas toujours compatibles avec une protection et une gestion plus douce des troupeaux. Enfin, le développement de l'urbanisation, constaté sur l'ensemble du territoire et également sur les zones de montagnes, concurrence l'agriculture pour la surface agricole.

#### **Question 1 : quelles actions les parcs nationaux peuvent-ils mettre en œuvre pour l'agriculture ?**

3 grands types d'actions ont été identifiés :

- 1) L'appui aux filières traditionnelles ou aux filières dites locales. Par exemple, le parc National de la Guadeloupe a participé à la production de café ou à la production de vanille permettant ainsi de sortir peu à peu de la monoculture de la banane ou de la canne à sucre. On rencontre les mêmes problématiques à la Réunion et à la Guyane avec notamment le soutien aux micro-filières pour l'approvisionnement des marchés en produits vivriers mais aussi dans les parcs nationaux métropolitains, notamment celui des Cévennes.
- 2) Les mesures agro-environnementales. Ces mesures, outils des politiques publiques et de la politique agricole communautaire (PAC), permettent de contractualiser avec des agriculteurs sur une durée de 5 ans, une gestion douce ou durable d'habitats naturels qui sont considérés comme prioritaires. Le gros inconvénient de ces mesures est le cadre très contraint de la politique publique de soutien en matière d'agri-environnement. Ces mesures sont difficiles à mettre en œuvre et souvent mal perçues par la profession agricole. Cependant, elles permettent d'avoir une véritable action comme en témoignent par exemple, les résultats obtenus sur le parc national des Ecrins où des éleveurs poursuivent les mêmes modes de gestion de leur surface fourragère, une fois la contractualisation terminée. Un autre exemple de protection de milieu : les milieux humides et les tourbières dans le parc National des Cévennes. Il s'agit donc d'un outil assez efficace.
- 3) La régulation des espèces pouvant parfois porter préjudice à l'activité agricole. Il convient de distinguer (i) les nuisibles : rats ou goélands pouvant avoir un impact fort de destruction d'espèces protégées ou un impact fort sur la santé publique. Se pose donc la question de la régulation de ces animaux ; (ii) les espèces gibiers : la marmotte, le sanglier et les cervidés.... qui causent des dégâts parfois très importants notamment en prairie. Comment indemniser ces dégâts ou réguler les espèces? Enfin, (iii) les espèces protégées comme les prédateurs (ours, le loup, vautours).  
Les parcs nationaux sont très attendus. Il conviendrait peut-être de trouver des modes de gestion innovants, ne passant pas forcément par une destruction systématique mais par une négociation et

une contractualisation faite dans la transparence avec les différents acteurs notamment avec les agriculteurs.

**Question 2 : quelle place donner à l'agriculture dans le cadre des chartes ?**

Les parcs doivent rester modestes, car d'une part, l'évolution de l'agriculture est conditionnée par les lois de marché (marché mondial des produits agricoles) et d'autre part, par l'évolution des politiques publiques manquant parfois de cohérence entre elles. Modestie d'autre part, car les agriculteurs sont également des gestionnaires de l'espace et qu'il n'est pas question pour les parcs nationaux de prendre leur place.

Quelle place faire à l'agriculture dans le cadre de la réglementation du cœur ? Accompagner l'agriculture plutôt que chercher simplement une approche strictement réglementaire.

Le rôle des parcs est plutôt celui d'un laboratoire d'idées pour l'agriculture c'est-à-dire, comme l'a précisé un participant, « le parc doit pouvoir apporter, sinon des solutions, du moins des idées et de l'ingénierie au service de l'agriculture sur le territoire ».